



AVIS GENERAL DE PASSATION DE MARCHES
AGENCE DE GESTION DES DECHETS PRODUITS PAR LES
OFFICINES POUR LE COMPTE DE SANRU ASBL

Source financement : SANRU ASBL

Référence : DC N°028/SANRU/SCE-PRIV/NMF2/2020

Date de publication : 22 juin 2020

Date de clôture : 9 juillet 2020

A L'ATTENTION DES POTENTIELS SOUMISSIONNAIRES

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Paludisme est un problème majeur de santé et constitue un défi socio-économique en République Démocratique du Congo (RDC) où 97% de la population vit dans des zones avec des taux de transmissions de paludisme élevés et stables. Le paludisme impose une grande pression sur le système de santé déjà fragile dans le pays et a été décrit comme un frein au développement en RDC.

Environ la moitié de la population a recours au secteur privé lucratif (structures sanitaires privées lucratives, le secteur privé corporatif et officines formelles et informelles), principalement dans les villes (Littrell M et al, 2011), alors que ce dernier ne bénéficie pas du paquet d'interventions recommandé par le PNLP, ni ne rapporte leurs données à travers le SNIS. Il y a peu de coordination entre ce secteur et le secteur public. De plus, les directives n'y sont pas toujours appliquées et le suivi est inexistant. Ceci a pour conséquence une faible mise en œuvre de la politique nationale dans le secteur privé. À ceci s'ajoute le coût élevé des intrants et des services. Le secteur privé englobe aussi de nombreux autres acteurs, notamment ceux de la chaîne d'approvisionnement en intrants (fabricants, importateurs, grossistes, etc.).

Avec l'appui de DFID et un cofinancement du Fonds mondial, une intervention pilote dénommée Defeat Malaria a été menée à Kinshasa entre 2015 et 2017 pour l'accessibilité des ménages aux CTA de qualité recommandés par le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP). Afin de contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre le paludisme qui exige le diagnostic systématique de tous les cas de fièvre, le programme a introduit les Test de Diagnostic Rapide du paludisme dans les officines et quelques FOSA privées lucratives conformément aux directives nationales.

L'extension de la couverture de la prise en charge du paludisme au secteur privé a été retenue, dans le PSN/PNLP 2016-2020, comme une orientation majeure pour améliorer la qualité de la prise en charge dans ce secteur. Ainsi, en plus de la ville province de Kinshasa où il y a eu l'expérience pilote, le programme de promotion de la politique nationale de prise en charge du paludisme, Defeat Malaria SANRU, sous subvention du Fonds Mondial et mis en œuvre



conjointement pas SANRU asbl et la CAGF va être étendu dans les zones de santé de 6 autres villes qui sont Kisangani (Province Tshopo), Goma. (Nord-Kivu), Kikwit (Kwilu), Bunia (Ituri), Matadi (Kongo Central) et Kindu (Maniema).

La mise en œuvre du programme Defeat Malaria sera accompagné de la distribution des TDR dans les officines et points de vente autorisés par le Ministère de la santé. Les officines pharmaceutiques et points de vente qui utilisent les TDR qui leurs sont dotés par le programme vont générer une quantité substantielle de déchets qui doivent être détruits de façon appropriée afin de garantir la sécurité environnementale. Ainsi, SANRU recrute une agence pour la collecte, l'évacuation et la destruction des déchets conformément aux normes définies par le Ministère de la santé.

Le PR SANRU asbl se propose d'utiliser une partie du montant de ces financements pour effectuer les paiements autorisés au titre de services d'une agence ou d'une organisation pour la gestion des déchets générés par l'utilisation des TDR dans les officines couvertes par le programme Defeat Malaria SANRU, Secteur privé

II. TACHES A ACCOMPLIR PAR LE PRESTATAIRE

Dans le cadre de la présente sélection, les Prestataires auront à accomplir, en étroite collaboration avec le représentant désigné de la Direction de SANRU ASBL, les tâches ci-dessous :

- Collecter les déchets générés par l'utilisation de TDR dans les officines et points de vente privés dans les villes couvertes par le programme.
- Transporter les déchets de façon sécurisée
- Entreposer éventuellement les déchets dans un site temporaire avant d'être acheminé vers une décharge définitive pour leur destruction
- Détruire les déchets générés après l'utilisation des TDR de façon appropriée.
- Établir et présenter à SANRU asbl les rapports mensuels de collecte et destruction des déchets pour validation.

III. PROFIL DES PRESTATAIRES

En plus de responsabilités sus - indiquées, toute Agence ou Organisation désirant répondre à la cotation doit remplir les critères suivants :

- documents administratifs, attestation de bonne exécution de services rendus, contrats exécutés ou en cours, référence générale, etc.
- Avoir en son sein au moins une personne (son équipe de recherche) ayant une expérience dans la gestion des déchets biomédicaux ;
- Une expérience d'interaction avec le Ministère de la santé et des services d'assainissement de la Ville de Kinshasa ;



- Capable d'organiser et d'assurer la collecte de déchets dans les Officines, organiser la logistique: charroi et équipement proposé ;
- indiquer lieu de décharge et destruction ;
- Reporting des activités de ramassage et de destruction (mettre au moins deux rapports rédigés et validés)

IV. DOSSIER D'OFFRE DE PRIX

Les soumissionnaires intéressés par cette cotation sont priés d'adresser leur demande par email à l'adresse électronique suivante : procurement@sanru.cd. Cette adresse servira également pour les échanges de clarification. Aucune offre ne sera transmise à cette adresse.

Les offres devront être transmises au plus tard le 9 juillet 2020 à 11 H 00 précises du matin (heure locale de Kinshasa, GMT+1) à l'adresse courriel suivante : dc028@sanru.cd avec comme objet : **DC028/SANRU-PALU-AGENCE DES DECHETS.**

SOINS DE SANTE PRIMAIRES EN MILIEU RURAL (SANRU ASBL)

**Adresse physique : 76, Avenue de la justice, Kinshasa/Gombe
République Démocratique du Congo**

Tel : (+243) 971 019 124

Email: procurement@sanru.cd

Site Web: www.sanru.cd

Fait à Kinshasa, le 22 juin 2020

**Dr. NGOMA MIEZI KINTAUDI, MPH, Ph.D.
Directeur Exécutif**